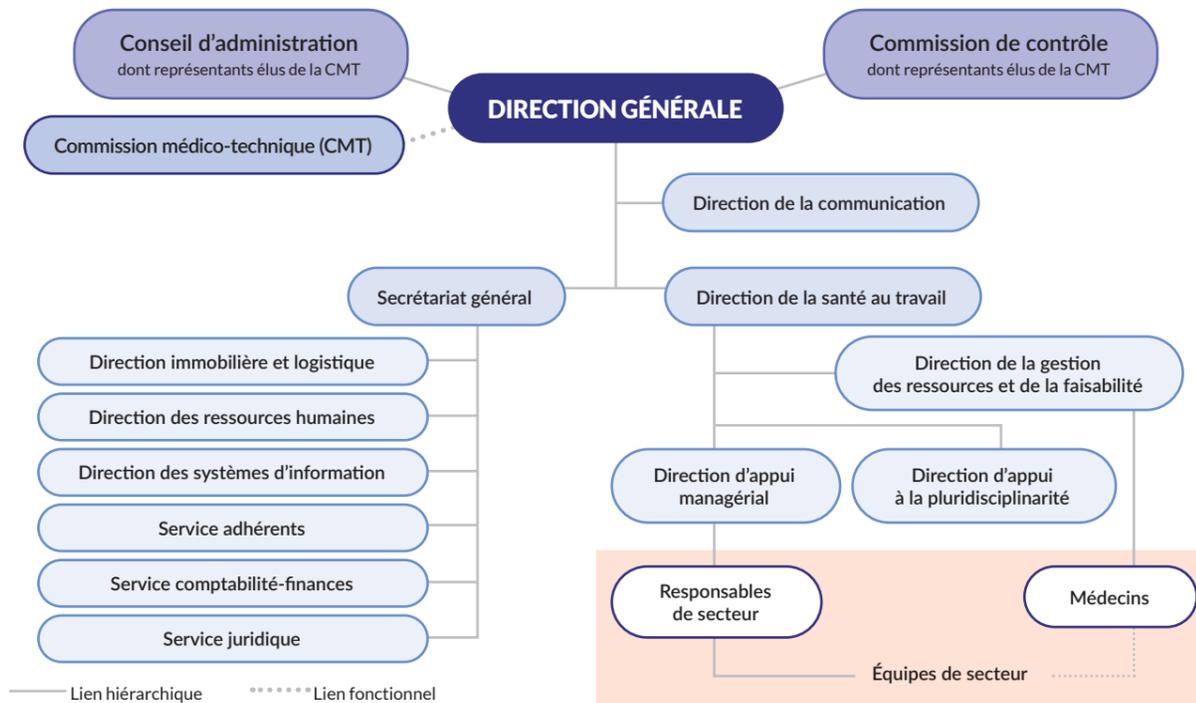




# Rapport d'activité 2022

## NOTRE ORGANISATION



## NOS ÉQUIPES



\* dont 45 ingénieurs ou techniciens en hygiène, sécurité, environnement (HSE), 25 ergonomes, 14 psychologues en santé au travail, 11 ingénieurs ou techniciens en chimie, 2 formateurs

## BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022

Charges  
**127 905,3 K€**

Produits  
**128 414,4 K€**

La cotisation de base à l'ACMS s'élève à 99,20 € HT par salarié suivi. Elle est complétée par une part variable assise sur la masse salariale (tranche A) avec un taux de 0,39 %. Le montant du droit d'adhésion est de 8 € HT par salarié.

## NOS FAITS MARQUANTS

### JANVIER

#### Olivier Van Hauwaert rejoint l'ACMS

Il est nommé directeur adjoint de la direction de la Santé au travail (DST), chargé de l'appui managérial (DAM) des secteurs Ouest et des centres médicaux mobiles (CMM).



© Nicolas Cornu

#### La CMT s'attelle à notre Projet de service 2023-2027

Notre Commission médico-technique (CMT) forme 5 groupes de travail pour le préparer.

### AVRIL

#### De nouveaux statuts adoptés

Dans le contexte de mise en œuvre de la réforme de la santé au travail, notre conseil d'administration adopte de nouveaux statuts en conformité avec la loi n° 2021-1018 du 2 août 2021.

### JUIN

#### Le choix d'un nouveau système informatique

Notre Conseil d'administration décide de recourir à un système informatique géré par un éditeur de logiciel pour améliorer le service rendu à nos adhérents. Sa mise en place est prévue pour début 2024.

#### 18 études au Congrès de Strasbourg

Au 36<sup>e</sup> Congrès national de médecine et santé au travail (CNMST), à Strasbourg, l'ACMS présente 18 études de nos équipes pluridisciplinaires.

#### La prévention pour les apprentis

Dans un centre de formation à Villepinte (93), une équipe de l'ACMS expérimente un nouvel atelier de sensibilisation des jeunes travailleurs à la prévention des risques professionnels.

### OCTOBRE

#### Solidaires avec Odyssea

Une centaine de nos salariés participent à la course solidaire organisée dans le cadre d'Octobre rose pour la lutte contre le cancer du sein.



© DR

### FÉVRIER

#### Notre guide « DUERP » remis à neuf

Destiné à l'accompagnement de nos adhérents dans l'élaboration et la mise à jour du Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), il intègre les dispositions du décret n° 2022-395 du 18 mars 2022.

### MARS

#### Notre certification ISO 9001 confirmée

Un audit de l'Afnor conclut à son maintien, 4 mois avant la parution du décret n° 2022-1031 du 20 juillet 2022 relatif à la certification obligatoire des services de prévention et de santé au travail interentreprises (SPSTI).

### MAI

#### Un CPOM « 2<sup>e</sup> génération »

Notre Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) pour 2022 est signé avec la Caisse régionale d'assurance maladie de l'Île-de-France (Cramif) et la direction régionale et interdépartementale des Entreprises, de l'emploi, du travail et des solidarités (Driets).

### JUILLET

#### Le 4<sup>e</sup> Plan régional de santé au travail

Le PRST 4 décline 25 actions devant, pour la plupart, être menées par les services de prévention et de santé au travail. 7 professionnels de l'ACMS ont contribué à sa construction.

### SEPTEMBRE

#### Nos équipes de Bussy et Lagny réunies à Val-d'Europe

Notre secteur Val-d'Europe, à Marne-la-Vallée (77), suit dorénavant quelque 30 000 salariés.

### NOVEMBRE

#### Notre Projet de service est adopté

Rédigé par notre CMT, notre Projet de service 2023-2027 est adopté par notre Conseil d'administration et notre Commission de contrôle.

#### Un CPOM « 3<sup>e</sup> génération »

La Driets donne les orientations de notre CPOM de 3<sup>e</sup> génération, validées par le Comité national de prévention et de santé au travail (CNPST).

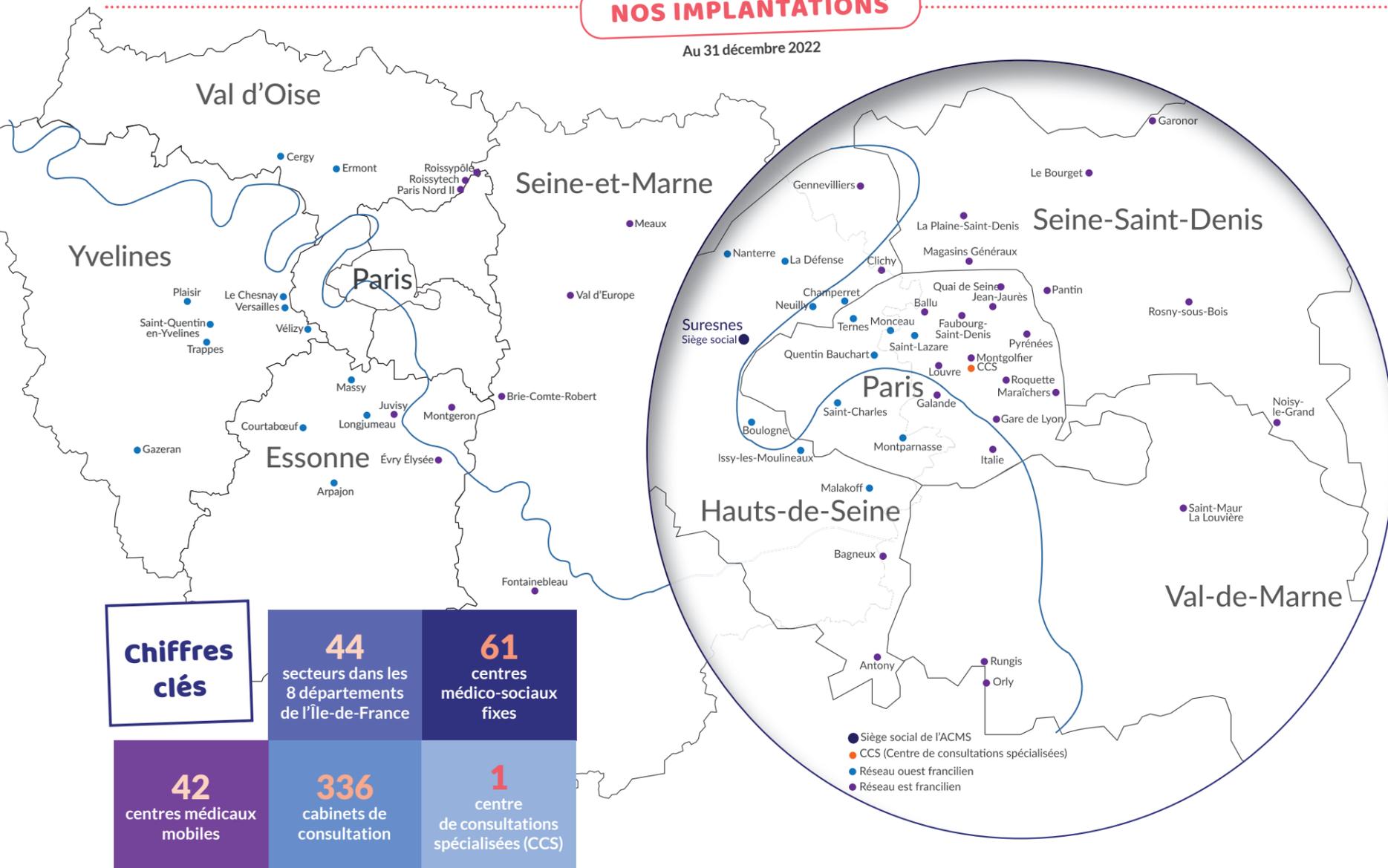
### DÉCEMBRE

#### Notre CMT se renouvelle

Élue pour 3 ans par un collège de 994 électeurs, la nouvelle mandature rassemble 76 membres titulaires. Une cinquantaine d'entre eux représentent leurs pairs pour la première fois.

## NOS IMPLANTATIONS

Au 31 décembre 2022



### Chiffres clés

<b>44</b> secteurs dans les 8 départements de l'Île-de-France	<b>61</b> centres médico-sociaux fixes
<b>42</b> centres médicaux mobiles	<b>336</b> cabinets de consultation
	<b>1</b> centre de consultations spécialisées (CCS)

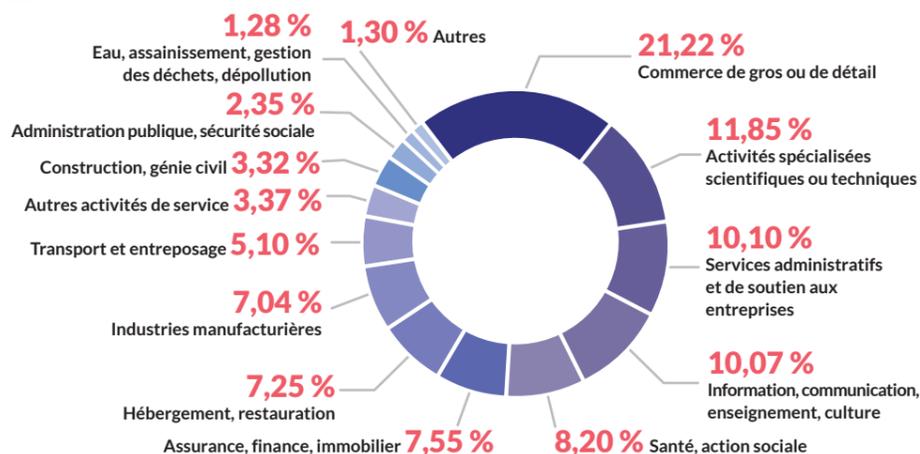
## NOS ADHÉRENTS

**1 041 714**  
salariés suivis

sur  
**75 861**  
lieux de travail

suivant  
**47 197**  
entreprises

### Secteurs d'activité les plus représentés par nos adhérents, selon leur effectif salarié



### Répartition des lieux de travail suivis par l'ACMS, par effectif

Effectif	Nombre de lieux de travail	Part des lieux de travail suivis par l'ACMS
< 10 salariés	58 315	75,54 %
De 10 à 49 salariés	14 721	19,07 %
< 50 salariés	73 036	96,28 %
≥ 50 salariés	2 825	3,72 %

## NOS ACTIONS SUR LES MILIEUX DE TRAVAIL

**29 522** interventions sur site

par nos médecins du travail

**7 081**

par nos infirmiers en santé au travail

**3 117**

par nos intervenants en prévention des risques professionnels

**7 423**

par nos assistants de santé au travail

**11 901**

Les interventions sur site ont augmenté de 6 % par rapport à 2021.

**118** ateliers de prévention pour **2 140** participants

Nos ateliers de prévention obtiennent une note moyenne de satisfaction de 8,3/10. Un nouveau thème a été proposé en 2022 : le handicap au travail.

**2 859** aides à l'élaboration du Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

**6 065** observations sur le poste de travail

66,8 % par nos médecins du travail  
26,5 % par nos assistants de santé au travail  
6,7 % par nos infirmiers en santé au travail

**11 018** fiches d'entreprise créées ou mises à jour

91,1 % des salariés suivis par l'ACMS sont couverts par une fiche d'entreprise.

**3 087** participations à des CSE et CSSCT

Le médecin du travail ou, sur sa délégation, un membre de l'équipe pluridisciplinaire peut participer aux réunions des comités sociaux et économiques (CSE) et des commissions santé, sécurité, conditions de travail (CSSCT) de nos adhérents afin de jouer un rôle de conseil.

**1 129** suivis des préconisations

Ils sont réalisés par nos infirmiers en santé au travail, nos intervenants en prévention des risques professionnels (techniciens HSE des pôles Sécurité et Chimie, ergonomes et psychologues du travail) et nos assistants de santé au travail.

**171** sessions de formation ou de sensibilisation auprès de **1 143** salariés

Certifiée Qualiopi, l'ACMS propose des formations et sensibilisations dans les domaines de l'ergonomie (gestes et postures), des premiers secours et du risque routier.

## NOTRE SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ DES SALARIÉS



**414 295 visites**

de salariés auprès de nos professionnels de santé

par nos médecins du travail

**227 880**

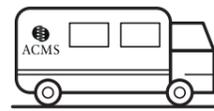
par nos infirmiers en santé au travail

**186 415**



**344 392**

visites dans nos centres  
médico-sociaux fixes



**50 859**

visites dans nos centres  
médicaux mobiles



**19 044**

visites dans  
127 cabinets d'entreprise

**203 850**

visites d'embauche

**94 246**

visites périodiques

**66 095**

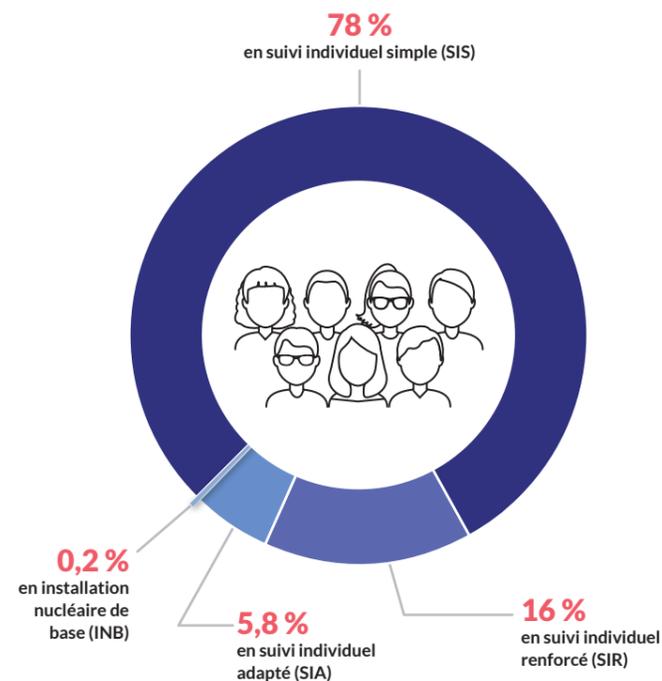
visites de reprise ou pré-reprise

**53 518**

visites occasionnelles

Les examens d'embauche ont augmenté de près de 6 % et les examens de pré-reprise de 9 %. Les infirmiers ont réalisé plus de visites périodiques et deux fois plus de visites d'embauche que les médecins qui sont amenés à se concentrer sur des examens plus complexes : visites de pré-reprise et de reprise, visites à la demande du salarié ou de l'employeur.

### Les salariés de nos adhérents



**1 419** rendez-vous honorés par notre Centre de consultations spécialisées (CCS)

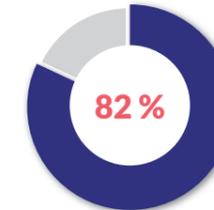
dont **38** consultations en psycho-traumatologie, nouveauté de 2022

Cinq médecins spécialistes exercent dans les domaines de la rhumatologie, la dermato-allergologie, la pneumo-allergologie et la psychiatrie, ainsi qu'un psychologue clinicien.

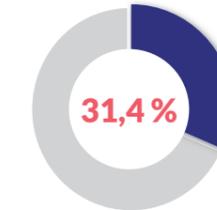
## NOS ACTIONS DE PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

**31 042 entretiens**

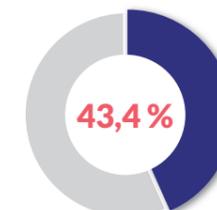
réalisés par nos assistants de service social



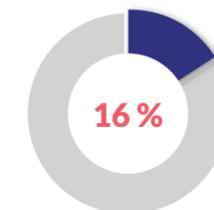
consacrés à la  
prévention de  
la désinsertion  
professionnelle



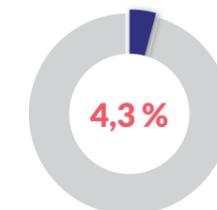
à l'initiative du  
médecin du travail



auprès de salariés  
en arrêt de travail



en lien avec l'équilibre  
entre vie privée et vie  
professionnelle



dans le cadre  
d'une procédure  
d'inaptitude

**21 811**

visites de pré-reprise

Cette visite non obligatoire, durant l'arrêt de travail du salarié, est un levier essentiel de la prévention de la désinsertion professionnelle

**1 168**

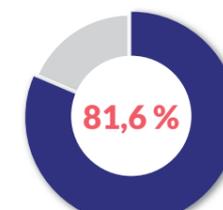
actions

de prévention de la désinsertion professionnelle réalisées par nos ergonomes

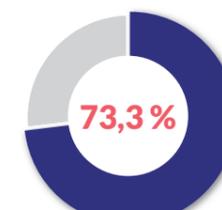
**44 109**

aménagement  
de postes de travail

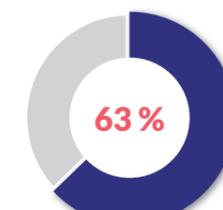
**14 514 salariés** accompagnés par notre service social



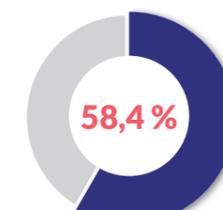
sont des employés



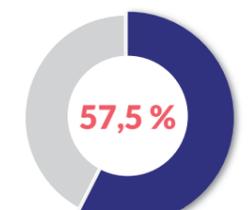
travaillent dans  
des entreprises de  
moins de 50 salariés



vivent seuls



sont âgés  
de 50 ans et plus



sont des femmes

### Les branches professionnelles les plus représentées par les salariés accompagnés



**13,1 %**

le commerce de détail



**11,2 %**

la restauration



**7,9 %**

les services du bâtiment  
et du paysage



55, rue Rouget de Lisle  
92158 Suresnes Cedex  
☎ 01 46 14 84 00

Retrouvez-nous sur  
[www.acms.asso.fr](http://www.acms.asso.fr)

